

CHANTS DE LA TRADITION SÉFARADE JUDEO-ESPAGNOLE ET APPROCHE DES REPERTOIRES ASSOCIES

ENSEIGNANTE : Sandra BESSIS

PRÉSENTATION DU CURSUS

Sefarad signifie Espagne en hébreu. Ce mot désigne en premier lieu les descendants des juifs expulsés d'Espagne en 1492 à la suite de la chute du Royaume de Grenade, dernier épisode de la reconquête chrétienne de la Péninsule Ibérique. Par extension, on nomme ainsi les communautés juives du monde arabo-musulman, maghrébin notamment.

Les chants séfarades recouvrent ces deux définitions. Le répertoire judéo-espagnol d'abord, et plus largement, la musique judéo-arabe, profane ou liturgique.

En judéo-espagnol ou en arabe, voire en hébreu, ces chants trouvent leur origine dans une histoire commune, celle de l'Espagne médiévale. De là, leur parenté avec la musique arabo-andalouse et la musique médiévale, avec lesquelles ils partagent souvent le corpus poétique et l'esthétique musicale, strictement modale (sauf pour les chants de facture plus récente, très variés, pouvant être influencés par la tonalité occidentale).

Le cursus s'adresse aux amateurs et professionnels ayant si possible déjà une pratique du chant. Il n'est en revanche pas indispensable d'avoir une formation musicale au préalable, cette musique se transmettant à la base oralement. L'enseignement se fera à la fois par transmission orale, partitions et écoute d'enregistrements de référence.

DISCIPLINES ENSEIGNÉES

> Chant

RÉPERTOIRES ENSEIGNÉS SELON LES CYCLES

CYCLE 1	CYCLE 2	CYCLE 3
<ul style="list-style-type: none"> • Approche des différents styles et types de chants judéo-espagnols (romances, kantigas...) et travail sur quelques chants propres à chaque branche • Travail sur les variations stylistiques en fonction du type de chant, de l'aire géographique... et de l'air du temps • Approche des répertoires 	<ul style="list-style-type: none"> • Chants judéo-espagnols du Maroc et de l'ex-empire Ottoman (chants de noce, berceuses, kantigas, romances) • Chants à caractère religieux de la tradition judéo-espagnole et séfarade (Nuestro senyor Elohenu, Ygdal) • Tradition arabo-andalouse et judéo-arabe (harramtou bik nouassi, ya oummi, autres...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Des romances judéo-espagnoles médiévales aux kantigas judéo-espagnoles du 20e siècle : diversité des styles • Chants judéo-espagnols du Maroc et ex-empire Ottoman (chants à caractère répétitif, coplas, romances à caractère historique, chants de frontière, kantigas plus récentes s'inscrivant dans le système tonal)

associés : arabo-andalou, cantigas	<ul style="list-style-type: none"> • Musique de l'Espagne médiévale : Cantigas de Santa Maria... 	occidental...) <ul style="list-style-type: none"> • Tradition arabo-andalouse et chanson judéo-arabe • Chants sacrés de l'Espagne Médiévale : Cantigas de Santa Maria, codex du Monastère de las Huelgas... • Coplas et chants à caractère religieux de la tradition judéo-espagnole et séfearade
------------------------------------	---	---

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

OBJECTIFS	CONNAISSANCES & COMPÉTENCES TRANSVERSALES
Psychomoteur	<ul style="list-style-type: none"> • La capacité de perception : Le travail prendra en compte le savoir-faire de l'élève en matière d'analyse du son, ses possibilités de mémorisation, le développement de ses réflexes liés à l'audition et à l'écoute, la prise de conscience et le développement de ses perceptions sensorielles : posture, qualité de détente, perception physique d'une pulsation et d'un rythme dans le corps, prise de conscience des différents résonateurs vocaux. • Les capacités physiques concernent la mise en espace corporelle du chanteur, l'indépendance et la coordination du geste vocal et instrumental (percussion), la maîtrise de son appareil phonatoire et de la variété des timbres, la distinction et/ou le mélange voix de tête et voix de poitrine, la souplesse et la vélocité de la voix, l'amplitude de la respiration, la pulsation interne, la faculté de chanter et d'interpréter en étant détendu.
Cognitif	<ul style="list-style-type: none"> • Les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'interprétation de chants issus du répertoire doivent être progressivement acquises afin que l'élève sache identifier, nommer, décrire, expliquer, reproduire un maximum d'éléments issus de ces traditions musicales. • La faculté de compréhension doit permettre à l'élève d'associer les différentes connaissances adaptées à la situation musicale dans laquelle il se trouve : reproduire une phrase musicale transmise oralement par l'enseignante, interpréter correctement des informations à partir d'une partition, identifier une structure rythmique (s'il y en a une) et la reproduire. • Concernant l'application, l'élève doit pouvoir interpréter un chant en prenant en compte son sens et son style ainsi que les divers éléments de connaissance et de savoir-faire associés, préalablement acquis.
Socio-affectif	<ul style="list-style-type: none"> • Concernant essentiellement le désir et le plaisir de chanter, le désir d'interpréter et de partager de façon empathique avec le public un répertoire spécifique, dans le cadre d'un travail collectif et individuel. L'enseignement conduira chaque élève à reconnaître sa juste place, en lien bienveillant avec celle des autres. • La capacité à se produire sur scène, en solo et/ou accompagné, dans une interprétation juste et une qualité de présence corporelle et vocale susceptible de toucher son public.
Artistique	<ul style="list-style-type: none"> • La capacité à travailler à partir d'enregistrements de référence dans un style donné et à développer sa singularité vocale et émotionnelle, en mobilisant l'acquis antérieur, tout en développant des éléments permettant une extension de ses possibilités. • La capacité, à partir d'un chant donné, de faire des choix d'interprétation, de prendre des décisions en termes de structure, de rythme, d'accompagnement, en mobilisant l'acquis antérieur et en développant des éléments permettant une extension de ses possibilités. • La capacité à interpréter un chant puis à expliquer son interprétation. • La capacité d'une écoute critique de ce que l'on produit et de s'auto-évaluer. • La capacité de production d'un projet personnel : concevoir un programme pertinent et approprié à une situation donnée, aux moyens et aux contraintes, organiser le matériel, choisir ses partenaires et gérer des répétitions, en ayant comme but d'organiser des concerts et/ou des auditions.

ENSEIGNEMENTS DISPENSÉS SELON LES CYCLES

COURS OBLIGATOIRES À L'IIMM • 100h par an • AUBAGNE

- > Culture musicale, histoire & analyse
- > Écoutes musicales d'enregistrements de référence
- > Pratique individuelle & collective / Pratique instrumentale (percussions)
- > Théorie
- > Improvisation
- > Atelier de direction

COURS OBLIGATOIRE AU CONSERVATOIRE DE MARSEILLE DANS LE CADRE D'UN PARCOURS CERTIFIANT / DIPLÔMANT • 52h/AN •

- > Formation musicale
- > Double inscription : IIMM / CNRR

COURS OBLIGATOIRE AU CONSERVATOIRE D'AUBAGNE DANS LE CADRE D'UN PARCOURS CERTIFIANT / DIPLÔMANT • 52h /AN •

- > Formation musicale pour débutant
- > Double inscription : IIMM / CRC

DURÉE DES ÉTUDES

- > De 6 à 10 ans. Variable selon le niveau d'entrée de l'élève

VOLUME HORAIRE

- > **100h** par an à l'IIMM
- > **52h** par an soit au Conservatoire de Marseille, soit au Conservatoire d'Aubagne

DIPLÔMES VISÉS

- > B.E.M. (Brevet d'Études Musicales) en musique traditionnelle & ancienne // **Cycle 2**
- > C.E.M. (Certificat d'Études Musicales) en musique traditionnelle & ancienne // **Cycle 3 Amateur**
- > D.E.M. (Diplôme d'Étude Musicale) en musique traditionnelle & ancienne // **Cycle 3 Spécialisé**

CONDITIONS DE VALIDATION D'UN DIPLÔME

- > Pour l'obtention d'un B.E.M. en musiques traditionnelles et anciennes :
 - => **Validations du cycle 2 avec mention (12/20) / discipline suivie à l'IIMM**
 - => **Validation du cycle 2 avec mention (12/20) en formation musicale par un conservatoire agréé**
- > Pour l'obtention d'un C.E.M. en musiques traditionnelles et anciennes :
 - => **Validations de la 2^e année du cycle 3 avec mention (12/20) / discipline suivie à l'IIMM**
 - => **Validation du cycle 2 avec mention (12/20) en formation musicale par un conservatoire agréé**
- > Pour l'obtention d'un D.E.M. en musiques traditionnelles et anciennes :
 - => **Validations de la 4^e année du cycle 3 avec mention (14/20) / discipline suivie à l'IIMM**
 - => **Validation du cycle 2 avec mention (14/20) en formation musicale par un conservatoire agréé**

CONDITIONS D'OBTENTION DES MENTIONS

- > Pour l'obtention d'un B.E.M. et C.E.M en musiques traditionnelles et anciennes :
 - => **Validation mention assez bien (12/20)**
 - => **Validation mention bien (14/20)**
 - => **Validation mention très bien (16/20)**
- > Pour l'obtention d'un D.E.M. en musiques traditionnelles et anciennes :
 - => **Validation mention bien (14/20)**
 - => **Validation mention très bien (16/20)**

ORIENTATIONS D'ÉTUDES POSSIBLES

- > Licence en musicologie
- > CFMI (Centre de Formation des Musiciens Intervenants)
- > D.E. (Diplôme d'État) ou C.A. (Certificat d'Aptitude) en musique traditionnelle et ancienne
- > I.M.F.P. (Institut Musical Formation Professionnelle)

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- > Âge minimum requis : 15 ans
- > L'apprentissage est destiné à tous (débutants, moyens ou confirmés).
- > Il n'est pas nécessaire de lire la musique.
- > À l'issue de l'entretien préalable avec l'IIMM, une audition d'entrée sera effectuée par l'enseignant comportant :
 - => un entretien préalable
 - => présentation d'un morceau chanté de 5 mn au choix

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

> CYCLE 1 • APPRENTISSAGE DES FONDAMENTAUX

DISCIPLINE SUIVIE À L'IIMM / ÉVALUATION • CONTRÔLE CONTINU / 2 À 3 ANS D'ÉTUDES

- Le travail de l'élève, durant l'année scolaire, est pris en compte à travers sa participation aux cours (assiduité) et selon sa progression personnelle évaluée par le professeur de la discipline.
- Évaluation semestrielle : contrôle continu sous forme d'un commentaire et d'une note.
- La note de contrôle continu sera prise en compte à hauteur de 25% lors de l'examen de fin de cycle.

> Le passage entre les niveaux et l'examen de fin de cycle 1 s'effectuent à 12/20 en présence d'un jury interne et externe à l'IIMM

FORMATION MUSICALE AUPRÈS D'UN CONSERVATOIRE AGRÉÉ / 3 ANS D'ÉTUDES

LE PREMIER CYCLE COMPORTE 3 NIVEAUX :

- > Cycle 1, 1^{er} niveau (débutant) // 1 an
- > Cycle 1, 2^{ème} niveau (intermédiaire) // 1 an
- > Cycle 1, 3^{ème} niveau (avancé) // 1 an

LES EXAMENS SE FONT EN DEUX TEMPS :

- **Épreuve écrite** : commentaire d'écoute, analyse auditive, relevés mélodiques et rythmiques
- **Épreuve orale** : lecture de note (clés de sol et de fa), lecture de rythmes, lecture de rythme binaire et ternaire, déchiffrage chanté, déchiffrage instrumental.

- > Le passage de niveau se fait à 12/20 en présence d'un jury interne constitué de professeurs du département.
> L'examen de fin de cycle 1 se fait à 12/20 avec jurys externes au conservatoire.

> CYCLE 2 • MAÎTRISE DES ACQUIS

DISCIPLINE SUIVIE À L'IIMM / EXAMEN TERMINAL CHAQUE ANNÉE JUSQU'AU B.E.M. / 2 À 3 ANS D'ÉTUDES

- **Épreuve orale :**
- Pratique vocale et instrumentale (individuelle et/ou collective)
 - Théorie (questions sur les éléments étudiés durant l'année)
 - Connaissances historiques

- > Le passage de niveaux et l'obtention du B.E.M. en fin de cycle 2 s'effectuent à 12/20 en présence d'un jury interne et externe à l'IIMM

FORMATION MUSICALE CLASSIQUE OU FORMATION MUSICALE CHANTEURS AUPRÈS D'UN CONSERVATOIRE AGRÉÉ / 4 ANS D'ÉTUDES

LE SECOND CYCLE COMPORTE 2 NIVEAUX SE DÉCOMPOSANT COMME SUIT :

- > Cycle 2, 1^{er} niveau (élémentaire 1 & élémentaire 2) // 2 ans
- > Cycle 2, 2^{ème} niveau (moyen 1 & Moyen 2) // 2 ans

LES EXAMENS POUR LA FORMATION MUSICALE CLASSIQUE SE FONT EN DEUX TEMPS :

- **Épreuve écrite :** commentaire d'écoute, analyse auditive, relevés mélodiques et rythmiques de niveau élémentaire et moyen
- **Épreuve orale :** lecture de note (clés de sol et de fa), lecture de rythmes, lecture de rythme binaire et ternaire, déchiffrage chanté, déchiffrage instrumental de niveau élémentaire et moyen

LES EXAMENS POUR LA FORMATION MUSICALE CHANTEURS SE FONT EN DEUX TEMPS :

- **Épreuves déchiffrées :** Déchiffrage chanté avec le nom des notes, déchiffrage chanté avec paroles, prosodie rythmique, chant populaire déchiffré a cappella, harmonisation au clavier d'un chant.
- **Épreuve préparées :** Un duo travaillé pendant l'année, un chant accompagné par eux-mêmes, préparé en autonomie un mois avant .

- > Le passage de niveaux se fait à 12/20 en présence d'un jury interne constitué de professeurs du département.
> L'examen de fin de cycle 2 et l'obtention du B.E.M. se fait à 12/20 en présence de jurys externes au conservatoire.

> CYCLE 3 • PERFECTIONNEMENT ET PRATIQUE DE L'AUTONOMIE

DISCIPLINE SUIVIE À L'IIMM / EXAMEN TERMINAL CHAQUE ANNÉE JUSQU'AU C.E.M. - D.E.M. / 2 À 4 ANS D'ÉTUDES

- **Épreuve orale :**
- Pratique vocale et instrumentale (individuelle et/ou collective)
- **Épreuve écrite :**
- Après validation du sujet auprès de l'enseignant.e, rédaction d'un mémoire de 10 pages portant sur la culture musicale, histoire & analyse
- **Examen sur table :**
- Théorie (questions sur les éléments étudiés durant l'année)

- Le passage de niveau et l'obtention d'un C.E.M. se fait à 12/20, avec un jury interne constitué de professeurs du département, et à 14.20 pour un D.E.M., avec un jury interne constitué de professeurs du département

FORMATION MUSICALE CHANTEURS AUPRÈS D'UN CONSERVATOIRE AGRÉÉ

- **Épreuves déchiffrées** : Déchiffrage chanté avec le nom des notes, déchiffrage chanté avec paroles, prosodie rythmique, harmonisation au clavier d'un duo
- **Épreuve préparées** : Trois trios dont un tiré au sort par le jury, duo préparé en binôme en autonomie, chacun accompagnant l'autre élève

> Le passage de niveaux se fait à 14/20 en présence d'un jury interne constitué de professeurs du département.
> L'obtention du C.F.E.M. (Certificat de Fin d'Études Musicales) se fait à 14/20 en présence de jurys externes au conservatoire.

PARCOURS AU SEIN DE L'IIMM

OBJECTIFS & FINALITÉS SELON LES CYCLES

- > **Cycle I / Apprentissage des fondamentaux** (2 à 3 ans d'études)
 - => Connaissances générales, maîtrise technique / pratique individuelle et collective
- > **Cycle II / Maîtrise des acquis** (2 à 3 ans d'études)
 - => Connaissances générales, maîtrise technique / pratique individuelle et collective
- > **Cycle III / Perfectionnement et pratique de l'autonomie** (2 à 4 ans d'études)
 - => Posséder une pensée musicale consciemment maîtrisée
 - => Posséder tous les moyens techniques nécessaires à l'expression musicale
 - => Acquérir l'autonomie professionnelle
 - => Perfectionner les moyens techniques nécessaires à l'expression musicale
 - => Acquérir l'autonomie musicale

DÉROULÉ ET RÉSUMÉ DU PARCOURS

Durée du cursus : de 6 à 10 ans	Cycle 1 / Apprentissage des fondamentaux (2 à 3 ans d'études) → Culture musicale, analyse (théorie) & linguistique → Cours individuels (pratique vocale et/ou instrumentale, rythme & danse) → Pratique collective / d'ensemble (ouvert à tous les instruments) v
	Cycle 2 / Maîtrise des acquis (2 à 3 ans d'études) → Culture musicale & analyse → Cours individuel (théorie + pratique vocale et/ou instrumentale) → Pratique collective / d'ensemble VALIDATION DU CYCLE 2 PAR UN B.E.M. v
	Cycle 3 / Perfectionnement et pratique de l'autonomie (2 à 4 ans d'études) → Culture musicale & analyse → Cours individuel (théorie + pratique vocale et/ou instrumentale) → Pratique collective → Improvisation → Atelier de direction VALIDATION DU CYCLE 3 SOIT PAR UN C.E.M. SOIT PAR UN D.E.M.
Âge minimum : 15 ans	